

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 5102

présenté par

Mme Valérie Petit, M. Herth, Mme Chapelier, M. Lamirault, Mme Lemoine, M. Ledoux et
M. Orphelin

ARTICLE 18

À l'alinéa 2, après le mot :

« écologique »

insérer les mots :

« ou d'adaptation au changement climatique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article confie aux opérateurs de compétences (OPCO) la mission d'information et de soutien aux petites et moyennes entreprises et aux branches professionnelles, sur les enjeux liés à l'environnement et au développement durable afin de les accompagner dans leurs projets d'adaptation à la transition écologique, notamment par l'analyse et la définition de leurs besoins en compétences.

Cet amendement vient élargir la mission d'information et de soutien des OPCO, en y précisant que leur mission englobe la protection de l'environnement, le développement durable mais également la préservation et de la restauration de la biodiversité.